

Province de Québec

Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec

Rapport annuel 2024

1. Principales agences et personnes-ressources

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est mandaté pour mettre en œuvre le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec (le Programme).

Les personnes-ressources sont :

M. Peter Stevenson, directeur général
Direction générale de l'expertise et de la gestion hydrique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M^{me} Julie Landry, directrice principale
Direction principale de la gestion hydrique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M^{me} Joëlle Guillet, adjointe exécutive
Direction principale de la gestion hydrique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

2. État d'avancement vers les buts et les objectifs

Le Québec a adopté ses orientations et ses objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, conformément aux objectifs régionaux, en 2007. Il a soumis le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec en septembre 2013. Avec la réaffirmation des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en décembre 2019 et la réalisation de l'examen quinquennal du Programme de gestion de l'eau et du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec (exercice terminé en 2020), le Québec a mis à jour son programme, en poursuivant les mesures en cours de réalisation, en plus d'ajouter de nouvelles mesures en lien avec des initiatives gouvernementales mises en place depuis l'adoption du Programme en 2013.

3. Aperçu du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec

Le Québec a adopté des lois et des règlements afin de renforcer la conservation et l'utilisation efficace de l'eau et deux stratégies qui prévoient plusieurs mesures visant notamment une utilisation durable des ressources en eau. Les voici :

- La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (c. C-6.2), adoptée le 11 juin 2009 et modifiée le 16 juin 2017
(<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>);

- La nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (c. Q-2), adoptée le 23 mars 2018 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2>);
- Le *Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent* (c. Q-2, r. 5.1), adopté le 22 juin 2011 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%205.1>);
- Le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* (c. Q-2, r. 14), adopté le 22 juin 2011 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2014>);
- Le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (Q-2, r. 17.1), entré en vigueur le 31 décembre 2020 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2017.1>);
- Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r. 35.2), adopté le 16 juillet 2014 et entré en vigueur le 14 août 2014 (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.2>);
- La Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, lancée le 27 juin 2018 (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise>);
- La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, lancée le 22 mars 2019 (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/publications/strategie-economie-potable/a-propos>).

La mise en œuvre du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec s'inscrit dans les pouvoirs dévolus au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ces pouvoirs sont précisés à l'article 31.101 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lequel a été introduit par l'article 19 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*.

Le Programme permet de respecter l'un des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le Programme rassemble les mesures adoptées par les ministères et organismes du gouvernement du Québec en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Ces mesures sont suivies annuellement (par année financière) et un rapport est produit pour en présenter l'état d'avancement. Le Programme vise à assurer une utilisation durable des ressources en eau sur l'ensemble du territoire québécois et à préserver les écosystèmes qui en dépendent. Pour être durables, les prélèvements d'eau ne doivent pas affecter négativement les écosystèmes, ni entrer en conflit avec d'autres usages de l'eau.

4. Cohérence avec les objectifs régionaux

Tableau 1. Résumé annuel (année financière 2023-2024) de la mise en œuvre des mesures du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec en conformité avec les objectifs régionaux

Objectifs régionaux	Résumé annuel de la mise en œuvre des mesures
<p>1. Orienter les programmes vers une utilisation durable des eaux à long terme</p>	<p>1.1 Poursuivre la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) sur l'horizon 2018-2025</p> <p>Les données permettant la production du bilan 2022 de la SQEEP ont été compilées et analysées. La base de données afférente a été publiée au courant de l'été 2024.</p> <p>Le rapport 2022 de la SQEEP est en cours de réalisation. Il sera publié au courant de l'automne 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe de soutien technique du MAMH accompagne étroitement toutes les municipalités dans leurs démarches d'économie d'eau potable. - On observe une diminution de 15 % de la quantité d'eau distribuée par personne par jour au Québec en 2022. La moyenne québécoise passe de 573 L/pers/d (litres par personne et par jour) en 2015 à 487 L/pers/d en 2022. <p>Cette réduction continue de la quantité d'eau distribuée s'explique par plusieurs facteurs, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La gestion active des pertes d'eau appuyée par les investissements majeurs des dernières années réalisés par les municipalités, en partie grâce aux programmes d'aide financière du MAMH pour le renouvellement de conduites d'eau; 2. Les répercussions positives, sur une dizaine d'années, des nouveaux équipements de plomberie économes en eau; 3. Les effets positifs des campagnes de sensibilisation et d'éducation ainsi que l'application de la réglementation municipale pour une utilisation efficace de l'eau potable. <p>Il est intéressant de souligner que la qualité des données utilisées dans le calcul de cet indicateur s'est fortement améliorée année après année.</p> <p>1.2 Modifier le Code de construction (chapitres Plomberie et Bâtiment) interdisant la vente ou l'installation d'équipements surconsommant l'eau dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)</p> <p>Le règlement modifiant le chapitre III, Plomberie, du Code de construction, est entré en vigueur le 27 mars 2021, et les trois modifications sont présentement en vigueur.</p> <p>1.3 Poursuivre la mise en œuvre des politiques d'économie d'eau potable dans les immeubles gouvernementaux et ceux des réseaux de la santé et de l'éducation dans le cadre de la SQEEP</p> <p>La dernière publication du résultat des bilans des ministères ou organismes gouvernementaux participants date de 2018.</p> <p>Pour la période actuelle, les discussions ont été reprises afin de mieux cerner les obstacles et d'adapter la reddition de comptes, pour ainsi construire des portraits de consommation plus fidèles aux pratiques et poursuivre la sensibilisation à l'importance d'installer des instruments de mesure.</p>

Objectifs régionaux	Résumé annuel de la mise en œuvre des mesures
<p>2. Adopter et mettre en œuvre une gestion de l'offre et de la demande pour promouvoir une utilisation efficace et la conservation des ressources en eau</p>	<p>2.1 Établir les mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau applicables dans le cadre des demandes d'autorisation ministérielle de prélèvements d'eau nouveaux ou augmentés assujettis aux articles 31.92 et 31.95 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) Pour la période, un document d'autorisation a été publié concernant l'article 31.95 et aucun concernant l'article 31.92.</p> <p>2.2 Évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau lors de l'analyse de prélèvements d'eau de surface assujettis à une autorisation ministérielle en vertu de la LQE À la suite d'une réorganisation interne en novembre 2023, tous les avis sur les prélèvements cumulatifs et individuels d'eau de surface et souterraine sont maintenant sous la responsabilité de la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface (DEPESS). Un indicateur est en place pour suivre les délais de traitement des avis, sans viser particulièrement ceux sur les prélèvements cumulatifs. Vu la demande élevée pour ceux-ci, notamment pour les projets de cannebergières, des outils sont en cours d'élaboration pour simplifier le traitement des demandes d'avis d'experts.</p> <p>2.3 Développer une méthodologie pour l'évaluation des impacts cumulatifs des pressions physiques sur les ressources en eau souterraine et les zones de gestion particulière Les travaux de recherche qui ont permis d'identifier des indicateurs pertinents et les outils nécessaires pour assister les analystes dans l'examen des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau sont terminés. Ces travaux ont permis d'identifier des lacunes dans les sources d'information (GPE et autres estimations de prélèvements d'eau). Des travaux sont en cours, en parallèle, pour préciser et compléter ces données.</p> <p>2.4 Poursuivre le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Les projets se sont terminés en mars 2022. Les livrables ont été reçus à ce moment et ils sont diffusés sur Données Québec.</p>
<p>3. Améliorer le suivi des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau et uniformiser le contenu des rapports présentés par les États et les provinces</p>	<p>3.1 Effectuer annuellement une évaluation des résultats atteints par le programme de conservation et transmettre un rapport au Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Conseil régional) Le rapport annuel a été soumis au Conseil régional en respectant les échéances établies.</p> <p>3.2 Recenser annuellement les nouvelles mesures auprès des ministères et organismes Le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec a été révisé en 2019, et de nouvelles mesures sont entrées en vigueur à l'hiver 2020. À la suite de la publication du Plan national de l'eau, une révision approfondie est prévue pour 2025.</p> <p>3.3 Diffuser les résultats du suivi annuel des mesures Lorsque le rapport annuel est diffusé sur le site Web du Conseil régional, il est prévu qu'il soit également diffusé sur le site Internet du MELCCFP (à venir).</p>

Objectifs régionaux	Résumé annuel de la mise en œuvre des mesures
	<p>3.4 Présenter le rapport de l'évaluation quinquennale aux membres du Conseil régional et le diffuser sur le site Internet du Conseil régional</p> <p>Le rapport quinquennal sera transmis au Conseil régional en respectant les échéances établies.</p>
<p>4. Approfondir la science, la technologie et la recherche</p>	<p>4.1 Réaliser un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en territoire cri</p> <p>Le projet sur le territoire d'Eastmain s'est poursuivi par l'ajout de thématiques et la réalisation d'une phase 1 sur le territoire de Chisasibi (2021-2023). Les phases 2 et 3 du projet sur le territoire de Chisasibi sont en cours (2023-2028). Le rapport final sera remis le 31 août 2028.</p> <p>4.2 Réaliser, dans la région des Îles-de-la-Madeleine, un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et un projet de développement d'une méthodologie de caractérisation des aquifères côtiers</p> <p>Le projet s'est terminé en mars 2022. Les livrables ont été reçus et ils sont diffusés sur Données Québec.</p> <p>4.3 Réaliser des projets de recherche visant à comprendre les effets des changements climatiques sur la ressource en eau souterraine</p> <p>Les projets se sont terminés en 2020 et 2021 et les livrables ont été reçus à ce moment.</p> <p>4.4 Soutenir des projets d'innovation agroalimentaire</p> <p>Onze projets en gestion de l'eau en milieu agricole ont été finalisés durant l'année 2023-2024.</p> <p>4.5 Réaliser des projets de recherche et transfert technologique touchant la conservation et l'optimisation de l'usage de l'eau en agriculture</p> <p>Un projet de recherche (Radeau 1) a été financé pour répertorier les conflits d'usage de l'eau dans cinq régions agricoles du Québec. Le projet a pris fin en mars 2019. Un second projet de recherche (Radeau 2) a été financé pour poursuivre les actions dans six autres régions agricoles du Québec. Ce projet s'est terminé en mars 2020.</p> <p>4.6 Participer aux événements et aux comités qui rassemblent les experts du domaine pour améliorer les connaissances du MAMH sur les concepts liés à l'économie d'eau dans le cadre de la SQEEP</p> <p>Le MAMH a participé aux conférences téléphoniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trois conférences téléphoniques annuelles du Comité canadien sur l'économie d'eau; - trois conférences téléphoniques annuelles du comité de l'audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA); - une conférence téléphonique annuelle du Apparent Loss Subcommittee, un sous-comité de l'AWWA qui se concentre sur la question des pertes apparentes dans les réseaux de distribution d'eau.

Objectifs régionaux	Résumé annuel de la mise en œuvre des mesures
	<p>4.7 Produire annuellement des bilans municipaux sur l'utilisation de l'eau pour évaluer les quantités d'eau distribuées et les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dans le cadre de la SQEEP</p> <p>En date du 31 mars 2024, la base de données couvre 93 % de la population québécoise desservie par un réseau de distribution d'eau potable dans 81 % des municipalités assujetties à la SQEEP.</p>
<p>5. Concevoir des programmes de sensibilisation du public et promouvoir la communication d'information à tous les utilisateurs de l'eau</p>	<p>5.1 Élaborer et mettre en œuvre, dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE), des mesures de sensibilisation pour le Mois de l'eau (juin)</p> <p>Nombre d'activité : 244 activités Nombre de personnes présentes aux activités (en direct) : 25 000 Nombre de personnes jointes via les médias sociaux : 570 490 Fonds de contrepartie : 59 831,69 \$</p> <p>5.2 Sensibiliser la population à la protection et à l'utilisation durable de l'eau</p> <p>La proposition pour une deuxième édition de la campagne nationale de sensibilisation sur l'eau « Pensez bleu » a été déposée au MELCCFP à l'automne 2023 par Réseau Environnement, en collaboration avec le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et le Centre d'interprétation de l'eau (C.I.EAU).</p> <p>Une convention d'aide financière a été signée en mars 2024 avec Réseau Environnement pour la coordination de la deuxième édition de « Pensez bleu ». Le plan de communication de la campagne a été déposé auprès du MELCCFP en 2023-2024.</p> <p>5.3 Offrir des ateliers de transfert des connaissances issues des nouveaux projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) aux gestionnaires du territoire et de la ressource eau souterraine (municipalités, MRC, organismes de bassin versant et analystes des directions régionales du MELCCFP)</p> <p>Tous les ateliers ont été tenus au plus tard en septembre 2022. Un mandat de consultation a suivi (2023-2024), visant la tenue d'une consultation auprès des acteurs de l'eau pour vérifier quelles suites devraient être données aux PACES et aux activités de transfert des connaissances.</p> <p>5.4 Organiser et préparer des séances de formation sur l'économie d'eau pour accompagner les municipalités (dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable [SQEEP])</p> <p>Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, l'équipe de la SQEEP a participé aux conférences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salon des affaires municipales de la Fédération québécoise des municipalités : 28 et 29 septembre 2023 • Congrès de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec : 18 et 19 septembre 2023 • Congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines : 4 et 5 décembre 2023

Objectifs régionaux	Résumé annuel de la mise en œuvre des mesures
	<p>5.5 Poursuivre le partenariat avec Réseau Environnement pour le programme Municipalité Écon'Eau, qui sensibilise les citoyens en collaboration avec les municipalités dans le cadre de la SQEEP</p> <p>La campagne annuelle « Mon empreinte bleue » a débuté le 20 mai 2021 et s'est poursuivie jusqu'à l'automne de la même année. Près de 100 000 téléchargements d'outils de la boîte à outils ont été enregistrés.</p> <p>5.6 Diffusion du Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques au Québec</p> <p>État d'avancement de la production du rapport de 2025 en date du 31 mars 2024 : 25 %</p> <p>Le choix des indicateurs à inclure dans le rapport de 2025 s'est conclu en décembre 2023. La rédaction du document a débuté en janvier 2024 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Une section sera consacrée à la thématique de la quantité d'eau et abordera notamment le niveau des eaux, les prélèvements d'eau ainsi que la disponibilité de l'eau. La publication du document final est prévue pour juin 2025.</p> <p>5.7 Production de guides et traduction de manuels de l'American Water Works Association (AWWA) dans le cadre de la SQEEP</p> <p>Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, les outils suivants ont été mis en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril 2023 : Outil d'évaluation des besoins d'investissement 2022 (mise à jour) - Avril 2023 : Bilan municipal d'économie d'eau potable 2022 (mise à jour)

5. Échéancier et progression de la mise en œuvre du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec

Le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec est en place et les mesures qui en font partie sont mises en œuvre en continu par les différents ministères qui en sont responsables.

Province of Québec

Québec Water Conservation and Efficiency Program

Annual Report 2024

1. Lead agency and contacts

The Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) is mandated to implement the Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec (the Program).

The contacts are as follows:

Peter Stevenson, General Director
Direction générale de l'expertise et de la gestion hydrique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Julie Landry, Senior Director
Direction principale de la gestion hydrique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Joëlle Guillet, Executive Assistant
Direction principale de la gestion hydrique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

2. Progress towards goals and objectives

Québec adopted its water conservation and efficiency program goals and targets in 2007, consistent with regional objectives. It submitted the Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec in September 2013. With the reaffirmation of the Great Lakes–St. Lawrence River Basin water conservation and efficiency objectives in December 2019, and with the completion of the five-year review of the Programme de gestion de l'eau and the Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec (completed in 2020), Québec has updated its program to include ongoing measures, and has added new measures related to government initiatives implemented since the adoption of the Program in 2013.

3. Overview of the Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec

Québec has adopted various statutes and regulations to strengthen water conservation and efficiency and two strategies that include several measures that address the sustainable use of water resources. They are as follows:

- *An Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and associated environments* (c. C-6.2), adopted on June 11, 2009 and amended on June 16, 2017
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cs/C-6.2>;

- The new *Environment Quality Act* (EQA) (c. Q-2), adopted on March 23, 2018 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cs/Q-2>);
- The *Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin* (c. Q-2, r. 5.1), adopted on June 22, 2011, which came into effect on September 1, 2011 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/Q-2,%20r.%205.1>);
- The *Regulation respecting the declaration of water withdrawals* (c. Q-2, r. 14), adopted on June 22, 2011 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/q-2,%20r.%2014>);
- The *Regulation respecting the regulatory scheme applying to activities on the basis of their environmental impact* (Q-2, r. 17.1), which came into effect on December 31, 2020 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/Q-2,%20r.%2017.1%20>);
- The *Water Withdrawal and Protection Regulation* (c. Q-2, r. 35.2), adopted on July 16, 2014, which came into effect on August 14, 2014 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/Q-2,%20r.%2035.2>);
- The *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*, launched on June 27, 2018 (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/index-en.asp>);
- The *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025*, launched on March 22, 2019 (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/publications/strategie-economie-potable/a-propos>) (in French).

The Minister of the Environment, the Fight Against Climate Change, Wildlife and Parks is responsible for implementing the Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec. These powers are specified in section 31.101 of the EQA, which was introduced by section 19 of the *Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and related environments*.

The Program fulfills one of the commitments made by the Gouvernement du Québec under the Great Lakes–St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement. The Program brings together the measures adopted by the departments and agencies of the Gouvernement du Québec with respect to water conservation and efficiency. These measures are monitored annually (by fiscal year) and a report is produced to present their progress. The Program aims to ensure the sustainable use of water resources throughout Québec and to preserve the ecosystems that depend on them. To be sustainable, water withdrawals must not adversely affect ecosystems or conflict with other water uses.

4. Consistency with regional objectives

Table 1. Annual summary (FY 2023–2024) of the implementation of the measures of the Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec in compliance with regional objectives

Regional objectives	Annual summary of the implementation of measures
<p>1. Focus programs on long-term sustainable water use</p>	<p>1.1 Pursue the Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) over the 2018–2025 horizon</p> <p>The data required to produce the 2022 SQEEP report was compiled and analyzed. The related database was published in the summer of 2024.</p> <p>The 2022 SQEEP report is currently underway. It will be released in the fall of 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> – The technical support team of the Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) works closely with all municipalities in their efforts to conserve drinking water. – There was a 15% decrease in the amount of water distributed per person per day in 2022. The Québec average dropped from 573 L/pers./d (litres per person per day) in 2015 to 487 L/pers./d in 2022. <p>This ongoing reduction in the quantity of water distributed can be explained by several factors, including:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. The control of water losses, supported by major investments in recent years by municipalities, partly through MAMH financial assistance programs to renew water mains; 2. The positive impact of new water-efficient plumbing fixtures over a decade or so; 3. The positive effects of awareness and education campaigns, and the enforcement of municipal by-laws for the efficient use of drinking water. <p>It is interesting to note that the quality of the data used to calculate this indicator has greatly improved year after year.</p> <p>1.2 Amend the Construction Code (Plumbing and Building chapters) to prohibit the sale or installation of water-consuming equipment pursuant to the SQEEP</p> <p>The regulation amending Chapter III, Plumbing, of the Construction Code, came into effect on March 27, 2021, and all three regulatory amendments are currently in effect.</p> <p>1.3 Continue to implement water efficiency policies in government, health and education sector buildings, pursuant to the SQEEP</p> <p>The assessment results of participating government departments or agencies were last published in 2018.</p> <p>For the current period, discussions have been resumed with a view to better identifying obstacles and adapting reporting, so as to build up use portraits that are more faithful to practices, and to continue raising awareness of the importance of installing measuring instruments.</p>
<p>2. Adopt and implement supply and demand management to promote the</p>	<p>2.1 Establish water conservation and efficiency measures applicable to ministerial authorizations for new or increased water withdrawals subject to sections 31.92 and 31.95 of the EQA</p> <p>For the period, an authorization document was published concerning section 31.95 and none concerning section 31.92.</p>

Regional objectives	Annual summary of the implementation of measures
<p>efficient use and conservation of water resources</p>	<p>2.2 Assess cumulative impacts when analyzing surface water withdrawals that are subject to ministerial authorization under the EQA Following an internal reorganization in November 2023, all notices on cumulative and individual surface and groundwater withdrawals are now the responsibility of the Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface (DEPESS). An indicator has been set up to monitor the time taken to process notices, but does not specifically target those concerning cumulative withdrawals. Given the high demand for these, in particular for cranberry projects, tools are being developed to simplify the processing of requests for expert advice.</p> <p>2.3 Develop a methodology for assessing the cumulative impact of physical pressures on groundwater resources and special management zones The research work identifying the relevant indicators and the tools needed to assist analysts in examining the cumulative impacts of water withdrawals has been completed. This work has identified gaps in information sources (GPE and other water withdrawal estimates). At the same time, work is underway to refine and complete these data.</p> <p>2.4 Continue the Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) The projects were completed in March 2022. The deliverables were received at this time and are available on Données Québec.</p>
<p>3. Improve tracking water conservation and efficiency programs and standardize the content of state and provincial reports</p>	<p>3.1 Conduct an annual evaluation of the results achieved by the conservation program and submit a report to the Great Lakes–St. Lawrence River Water Resources Regional Body (Regional Body) The annual report was submitted to the Regional Body on schedule.</p> <p>3.2 Identify new measures with departments and agencies annually The Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec was revised in 2019, and new measures came into effect in winter 2020. Following the publication of the Plan national de l'eau, an in-depth review is scheduled for 2025.</p> <p>3.3 Disseminate the results of the annual monitoring of measures When the annual report is posted on the Regional Body's website, it will also be posted on the MELCCFP website (to come).</p> <p>3.4 Deliver the five-year evaluation report to the members of the Regional Body and post it on the Regional Body website The five-year report will be submitted to the Regional Body on schedule.</p>
<p>4. Broaden science, technology and research</p>	<p>4.1 Realize a project to acquire knowledge of groundwater in Cree territory The project on the Eastmain territory continued with the addition of themes and the realization of a phase 1 on the Chisasibi territory (2021–2023). Phases 2 and 3 of the Chisasibi project are currently underway (2023–2028). The final report will be submitted on August 31, 2028.</p>

Regional objectives	Annual summary of the implementation of measures
	<p>4.2 In the Îles-de-la-Madeleine region, realize a groundwater knowledge acquisition project and a project to develop a methodology for characterizing coastal aquifers The project was completed in March 2022. The deliverables were received and are available on Données Québec.</p> <p>4.3 Realize research projects focusing on the effects of climate change on groundwater resources The projects were completed in 2020 and 2021, and the deliverables were received at that time.</p> <p>4.4 Support agri-food innovation projects Eleven agricultural water management projects were finalized in 2023–2024.</p> <p>4.5 Realize research and technology transfer projects related to water conservation and optimization in agriculture A research project (Radeau 1) was funded to identify water use conflicts in five agricultural regions of Québec. The project ended in March 2019. A second research project (Radeau 2) was funded to continue the actions in six other agricultural regions of Québec. This project ended in March 2020.</p> <p>4.6 Under the SQEEP, participate in events and on committees that assemble experts in the field to enhance MAMH’s knowledge of water efficiency concepts MAMH participated in the following conference calls: – three annual conference calls of the Water Efficiency Committee of the Canadian Water and Wastewater Association; – three annual conference calls of the American Water Works Association (AWWA) Water Audit Committee; – an annual conference call of the Apparent Loss Subcommittee, an AWWA subcommittee that focuses on the issue of apparent losses in water distribution systems.</p> <p>4.7 Produce annual municipal water use reports to assess the amount of water distributed and water losses in the distribution systems as part of the SQEEP As at March 31, 2024, the database covered 93% of the Québec population connected to a drinking water distribution system in 81% of the municipalities subject to the SQEEP.</p>
5. Design public awareness programs and promote communication of information to all water users	<p>5.1 Develop and implement awareness-raising measures for Water Month (June) as part of the Stratégie québécoise de l’eau Number of activities: 244 activities Number of people who attended in-person activities: 25,000 Number of people reached through social media activities: 570,490 Matching funds: \$59,831.69</p> <p>5.2 Raise public awareness of water protection and sustainable use The proposal for a second edition of the “Pensez bleu” national water awareness campaign was submitted to the MELCCFP in the fall of 2023 by Réseau Environnement,</p>

Regional objectives	Annual summary of the implementation of measures
	<p>in collaboration with the Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) and the Centre d'interprétation de l'eau (C.I.EAU).</p> <p>A financial assistance agreement was signed in March 2024 with Réseau Environnement to coordinate the second edition of "Pensez bleu." The campaign communication plan was submitted to the MELCCFP in 2023–2024.</p> <p>5.3 Offer knowledge transfer workshops based on the new groundwater knowledge acquisition projects (PACES) for land and groundwater resource managers (municipalities, RCMs, watershed organizations and analysts from MELCCFP regional directorates)</p> <p>All workshops were held by September 2022. A consultation mandate followed (2023–2024), aimed at holding a consultation with water stakeholders to ascertain what follow-up should be given to PACES and knowledge transfer activities.</p> <p>5.4 Organize and prepare water efficiency training sessions to support municipalities as part of the SQEEP</p> <p>Between April 1, 2023 and March 31, 2024, the SQEEP team attended the following conferences:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salon des affaires municipales of the Fédération québécoise des municipalités: September 28 and 29, 2023 • Conference of the Association des ingénieurs municipaux du Québec: September 18 and 19, 2023 • INFRA conference presented by the Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines: December 4 and 5, 2023 <p>5.5 Continue the partnership with Réseau Environnement to support the Municipalité Écon'eau program, which raises public awareness in collaboration with municipalities as part of the SQEEP</p> <p>The annual "Mon empreinte bleue" (my blue footprint) campaign began on May 20, 2021 and ran until the fall of the same year. There were nearly 100,000 downloads of the toolkit tools.</p> <p>5.6 Distribute the report on the state of water resources and aquatic ecosystems in Québec</p> <p>Progress in producing 2025 report as at March 31, 2024: 25%</p> <p>The choice of indicators to be included in the 2025 report was completed in December 2023. Drafting of the document began in January 2024 and will continue until the end of the year. One section will be devoted to the theme of water quantity, covering water levels, water withdrawals and water availability. The final report is scheduled for publication in June 2025.</p> <p>5.7 Develop guides and translate the American Water Works Association (AWWA) manuals as part of the SQEEP</p> <p>Between April 1, 2023 and March 31, 2024, the following tools were put online:</p> <ul style="list-style-type: none"> – April 2023: Outil d'évaluation des besoins d'investissement (investment needs assessment tool) 2022 – Updated

Regional objectives	Annual summary of the implementation of measures
	– April 2023: Bilan municipal d'économie d'eau potable (municipal drinking water conservation report) 2022 – Updated

5. Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec implementation timeline and status

The Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec is operational and its measures are implemented on an ongoing basis by the various government departments that are responsible for them.